

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00371**

**ADHESION A L'ASSOCIATION TRANS.CITE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220915-D20220037110

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**ADHESION A L'ASSOCIATION TRANS.CITE**

Le développement des services de mobilité joue un rôle majeur dans l'aménagement durable du territoire, la cohérence des politiques intercommunales et régionales, et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale. Fort de cette vision commune de la mobilité en France et en Europe, il est important d'avoir un lieu d'échanges des expériences et des idées dans ce domaine.

Avec 30 années d'existence, TRANS.CITE réunit plus de 70 adhérents.

Cette association permet de :

- bénéficier d'une structure d'échanges entre les élus en charge des politiques de mobilités, ainsi qu'entre élus et professionnels en vue d'une réflexion sur le rôle de la mobilité,
- promouvoir à l'extérieur l'image des collectivités locales et des Autorités Organisatrices de la Mobilité, membres de l'association,
- constituer une force de proposition et d'action pour la défense des projets de mobilité.

Elle est un laboratoire d'idées, qui est centré sur le visage de la ville de demain, mais aussi un levier pour faire émerger une nouvelle mobilité.

Les activités de cette association permettraient à Saint-Etienne Métropole d'être acteur de la mobilité au niveau de son territoire mais aussi à plus grande échelle.

Le tarif de la cotisation s'élève à 3 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'adhésion à TRANS.CITE et le versement de la cotisation de 3 000 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces permettant l'adhésion à cette association,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du compte 6281SSTVA du budget annexe des transports.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE  
11<sup>ème</sup> Vice-Président

Le Président,



Gaël PERDRIAU